



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 9 avril 2014

Présents : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée, MM. BONAL Fabrice, CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, LUJAN Michel, MALRIC Paul, THOMAS Frédéric, ZOCCARATO Michel.

Absents : M. ORS Marc, excusé.

Date de convocation : 03 avril 2014

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

1. Délégation d'attributions au Maire
2. Délégation de fonctions du Maire aux Adjoints
3. Carcassonne-Agglomération : Commission d'Évaluation des Charges Transférées
4. Composition des Commissions Municipales :
 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - Commission d'Appel d'Offres – Travaux - Ecole Cantine Garderie
 - Jeunesse Sport Associations - Personnel – Agriculture - Communication
 - Environnement - Correspondant Défense - Plan Communal de Sauvegarde
5. Désignation des délégués aux Syndicats :
 - Syndicat Audois d'Énergies (SYADEN)
 - Syndicat du Bassin Clamoux-Orbiel-Trapel
 - Syndicat des Eaux Usées Conques/Villalier
 - Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire (SOEMN)
6. Indemnités de fonctions des Elus
7. Augmentation des heures hebdomadaires de l'Agent Social 2^o Classe
8. Approbation du Document Unique (Prévention des risques professionnels)
9. Travaux divers
10. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

1. Délégation d'attributions au Maire

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dernier a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Toutefois, les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire qui devra en rendre compte au Conseil Municipal en application de l'article L.2122-23 du CGCT.

(Délibération N° 2014-256)

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toutes les décisions relatives aux marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation générale à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat (article L.2122-22 du CGTC) pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services y compris pour les marchés de maîtrise d'œuvre, passés selon la procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

2. Délégations de fonctions du Maire aux Adjoint

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les délégations de fonction qu'il a consenties :

1. M. CARAYON Jean-Luc 1^{er} Adjoint Remplacement de Monsieur le Maire en son absence, Travaux Communaux, Cimetière et sépultures.
2. M. MALRIC Paul 2^{ème} Adjoint Gestion du Personnel, Environnement communal.
3. Mme LAMUR Joëlle 3^{ème} Adjoint Associations sportives et culturelles, Animations.
4. Mme DELRIEU Françoise 4^{ème} Adjoint Ecoles, Cantine et Garderie.

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

3. Carcassonne-Agglomération : Commission d'évaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire indique qu'au sein de chaque structure intercommunale dite à fiscalité professionnelle unique telle Carcassonne Agglomération, une commission d'évaluation des charges doit être mise en place conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 Juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonies C du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de nommer un représentant de chacune des Communes membres, désigné parmi les membres de leur Conseil Municipal, afin de siéger à cette commission qui doit arrêter une méthodologie d'évaluation ainsi que le montant net des charges transférées par chaque commune au groupement. Cette évaluation, qui doit être validée in fine par la majorité qualifiée (2/3) de l'ensemble des conseils municipaux, permet de déterminer les attributions de compensation de chaque commune.

Pour représenter la commune, et après en avoir débattu, le conseil municipal propose Monsieur ZOCCARATO Michel, Maire, qui pourra être suppléé en cas d'empêchement par Monsieur CARAYON Jean-Luc, 1^{er} Adjoint au Maire. (Délibération N° 2014-257)

4. Composition des Commissions Municipales

Monsieur Michel ZOCCARATO, Maire nouvellement élu propose au Conseil Municipal les membres titulaires au sein des commissions permanentes :

FINANCES

Mmes DELRIEU Françoise – LAMUR Joëlle -
Mme BARTHAS Muriel
MM. LUJAN Michel – CALERO Jérémy

TRAVAUX

MM. CARAYON Jean-Luc – M. MALRIC Paul -
Mmes LAMUR Joëlle – DELRIEU Françoise -
MM. ORS Marc – THOMAS Frédéric – CODINA Bernard -
M. CALERO Jérémy – Mme FRÖHLIG Karelle –
Mme ORTELLS Renée

ECOLES - CANTINE - GARDERIE

Mme DELRIEU Françoise – M. CALERO Jérémy -
M. BONAL Fabrice -
Mmes ALFRED Valérie – LAMUR Joëlle

JEUNESSE - SPORTS et ASSOCIATIONS	Mmes LAMUR Joëlle – DELRIEU Françoise – Mme BARTHAS Muriel MM. CALERO Jérémy – THOMAS Fred – BONAL Fabrice
AGRICULTURE	MM. MALRIC Paul - LUJAN Michel Mme LAMUR Joëlle
PERSONNEL	MM. MALRIC Paul – CARAYON Jean-Luc Mmes LAMUR Joëlle – DELRIEU Françoise
ENVIRONNEMENT	MM. ORS Marc – MALRIC Paul – LUJAN Michel - Mmes LAMUR Joëlle - DELRIEU Françoise – Mme BARTHAS Muriel
COMMUNICATION	MM. BONAL Fabrice - LUJAN Michel – THOMAS Frédéric Mmes LAMUR Joëlle – DELRIEU Françoise – Mmes BARTHAS Muriel – FRÖHLIG Karelle – Mme ORTELLS Renée
C.C.A.S.	Mmes LAMUR Joëlle - BARTHAS Muriel Mmes ALFRED Valérie – FRÖHLIG Karelle – Mme ORTELLS Renée
CORRESPONDANT DEFENSE	Mme FRÖHLIG Karelle
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	M. ZOCCARATO Michel
- Cellule de reconnaissance logistique	M. CARAYON Jean-Luc M. MALRIC Paul - Mme BARTHAS Muriel MM. CODINA Bernard – LUJAN Michel – THOMAS Frédéric MM. CALERO Jérémy – BONAL Fabrice
- Cellule Hébergement	Mme DELRIEU Françoise Mmes FRÖHLIG Karelle – ALFRED Valérie Mmes LAMUR Joëlle – ORTELLS Renée – Mme BARTHAS Muriel
- Cellule Transmissions Intendance	M. MALRIC Paul
FICHER ALERTE	Le Maire et les Adjoints Mme ORTELLS Renée - M. BONAL Fabrice
IMPÔTS DIRECTS	<u>Titulaires</u> : MM. MALRIC Paul – CALERO Jérémy – Mmes DELRIEU Françoise – LAMUR Joëlle – BARTHAS Muriel - Mme ORTELLS Renée <u>Suppléants</u> : MM. THOMAS Frédéric – CODINA Bernard – MM. ORS Marc - CARAYON Jean-Luc – LUJAN Michel

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la composition des commissions permanentes ainsi établie.
(Délibération N° 2014-258)

MARCHES PUBLICS :

Commission d'APPEL D'OFFRES
(Délibération N° 2014-259)

Titulaires
Mme DELRIEU Françoise
M. THOMAS Frédéric
M. CARAYON Jean-Luc

Suppléants
M. ORS Marc
Mme LAMUR Joëlle
M. CODINA Bernard

5. Désignation des Délégués aux Syndicats

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur le Maire informe l'assemblée que qu'il y a lieu de désigner, pour chaque commune adhérente à un syndicat, un ou plusieurs élus en qualité de délégués communaux titulaires qui représenteront la commune dans les instances syndicales, et un ou plusieurs suppléants qui seront chargés de les remplacer en cas d'empêchement.

Ces personnes référentes seront les délégués de la commune auprès des différents syndicats :

1. Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) (Délibération N° 2014-260)
Titulaire : M. LUJAN Michel
Suppléante : Mme DELRIEU Françoise
2. Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire (SOEMN) (Délibération N° 2014-261)
Titulaires : Mme ORTELLS Renée - M. CALERO Jérémy
Suppléants : M. ORS Marc - M. LUJAN Michel
3. Syndicat de Bassin Clamoux Orbiel Trapel (SB COT) (Délibération N° 2014-292)
Titulaire : M. MALRIC Paul
Suppléante : Mme LAMUR Joëlle
4. Syndicat des Eaux Usées de Conques/Villalier
Titulaires : Mmes LAMUR Joëlle – DELRIEU Françoise
Suppléants : M. THOMAS Frédéric – Mme ORTELLS Renée

6. Indemnités de fonctions des Elus

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les indemnités de fonction des élus locaux sont subordonnées à l'exercice effectif du mandat :

- l'octroi d'une indemnité de fonction au profit du Maire est institué par le Conseil Municipal qui fixe son montant dans la limite d'un plafond exprimé en pourcentage de l'indice 1015.
- les Adjoints titulaires d'une délégation peuvent quant à eux percevoir dans les mêmes conditions une indemnité de fonction.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le barème des indemnités de fonction calculées par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 du CGCT en vigueur (Délibération N° 2014-263) :

- Monsieur le Maire percevra les indemnités de fonction correspondantes à 31 % de l'indice brut 1015.
- les quatre Adjoints, titulaires de délégations, percevront 8.25 % de ce même indice.

7. Augmentation des heures hebdomadaires de l'Agent Social 2° Classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le temps imparti aux activités périscolaires nécessite un accroissement d'heures, et compte tenu de l'absence pour maladie de l'ATSEM 1^{ère} Classe, le bon fonctionnement des services implique l'augmentation des heures de l'Agent Social 2^{ème} Classe qui accomplit actuellement 20 heures par semaine et de la passer à 25 heures hebdomadaires.

Dans ce contexte, la personne actuellement en Contrat à Durée Déterminée qui intervient à la Cantine et au ménage de l'Ecole Maternelle effectue 10 heures hebdomadaires, Monsieur le Maire envisage de lui modifier le contrat sur le temps de travail, soit 17h30 par semaine.

Le Conseil Municipal donne son accord.

8. Approbation du Document Unique (Prévention risques professionnels)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de l'Aude a proposé un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels auquel la commune a participé.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document unique final tel qu'il sera présenté en CTP (Commission Technique Paritaire).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport d'évaluation des risques professionnels tel que présenté. (Délibération N° 2014-265)

9. Travaux divers

Elagage des Arbres allée de l'Orbiel

Les riverains souhaitent que les branches qui empiètent sur le chemin soient coupées.

Un devis a été demandé.

Acoustique Foyer municipal

Monsieur VIALADE du Bureau d'Etudes Conception d'Enceintes Acoustiques est venu en Mairie présenter son rapport sur les matériaux à employer afin de remédier aux nuisances sonores et évaluer le coût des travaux de mise aux normes.

Le Conseil Municipal attend d'avoir plus d'éléments pour prendre une décision.

10. Questions diverses

Recrutement

En vue du départ à la retraite de la secrétaire de Maire, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal son choix d'embaucher un « Rédacteur principal 2^{ème} Classe ».

« Les cabanes dans les bois »

Monsieur PECHADRE qui réhabilite le domaine de Fourtou invite le Conseil Municipal à visiter les cabanes dans les bois courant avril.

La date du 17 avril 2014 à 18h30 est retenue.

Centre d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a attribué à la Commune une subvention de 95 481 €.

Nous sommes en attente d'une réponse de la Caisse d'Allocations Familiales.

Indemnité de Conseil

L'attribution de l'Indemnité de Conseil pour le Receveur Municipal est reportée au prochain Conseil Municipal afin d'obtenir plus d'explications.

La séance est levée à 0 heure 30 minutes.

Le Maire,
Michel ZOCCARATO